Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600743-20251222-DEL191225_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 19/12/2025

Date de la convocation
13/12/2025

Date d'affichage
13/12/2025

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2025, le 19 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ONNO Anthony, Maire.

Présents : M. ONNO Anthony, Maire, Mme DAMONNEVILLE Cécile, **M** Gilles LE TONQUEZE, Mme GRIGNOUX Laurence, M. Grégory NOUREUX, M. LE MASSON Joël, Mme JOUBIER Anne-Catherine Mme LOHEZIC Solène, M. GUEGAN Arnaud, Mme LE BOUQUIN Anne-Laure, M. LE FORESTIER Jean-Yves M. LE GUIDEC Michel, Mme ROBIC Rachel, M. LAUDRIN Yannick, Mme PEDRONO Valérie, M. GUEGAN Daniel.

Excusés ayant donné procuration : Mme FRAVAL Sophie donne pouvoir à Mme DAMONNEVILLE Cécile, M. Elie QUILLIEC donne pouvoir à Mme Laurence GRIGNOUX, Mme MORVANT Yvonne donne pouvoir M. LE TONQUEZE Gilles.

Secrétaire de séance : Mme LE BOUQUIN Anne-Laure

Réf	DEL19-12-2025-05

Objet de la délibération : Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

VU les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n°DEL20-12-2024 du 20 décembre 2024 portant modification du tableau des effectifs,

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs suite à la réussite du concours d'attaché d'un agent inscrit sur liste d'aptitude à compter du 1er janvier 2026,

Considérant que le tableau des effectifs sera donc établi comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

Service administratif	1 poste d'attaché territorial à temps plein
	1 poste de rédacteur territorial à temps plein
	1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps plein
	1 poste d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 1ère ou 2ème classe à temps plein

Service technique	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps plein
	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps plein
	2 postes d'adjoints techniques territorial, adjoints techniques principal 1ère ou 2ème classe à temps plein
	2 postes d'adjoints techniques territorial à temps plein

Service culturel	1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps plein

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600743-20251222-DEL191225_05-DE

Service animation	1 poste d'animateur territorial à temps plein
	1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps plein
	1 poste d'adjoint territorial d'animation à 7.39/35ème
	1 poste d'adjoint territorial d'animation à 31/35ème

Service scolaire	1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à 29/35ème

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE CRÉER un poste d'attaché territorial à temps plein à compter du 1er janvier 2026,**
- **D'APPROUVER le tableau des effectifs mis à jour, tel que présenté ci-dessus.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

